

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Sikkens Cetol WP 567 (BPD)

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0019

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0021552-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Sikkens Cetol WP 567BPD
Sikkens Cetol WP 567BPD Light Oak Classic J006T, J006
Sikkens Cetol WP 567BPD Old Pine Classic J073T, J073
Sikkens Cetol WP 567BPD Pine Classic J077T, J077
Sikkens Cetol WP 567BPD Douka J245
Sikkens Cetol WP 567BPD Dark Oak Classic J009T, J009
Sikkens Cetol WP 567BPD Teak Classic J085T
Sikkens Cetol WP 567BPD Brown J007

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Akzo Nobel Industrial Coatings AB
	Adresse	Staffanstorpsvägen 50 20517 Malmö Suède
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0019 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0021552-0001	
Date de l'autorisation	29/05/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	30/01/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Akzo Nobel Industrial Coatings AB
Adresse du fabricant	Staffanstorpsvägen 50 20517 Malmö Suède
Emplacement des sites de fabrication	Staffanstorpsvägen 50 20517 Malmö Suède
	Akzo Nobel Coatings S.p.a. – Divisione Wood Via Spangaro, 1 30030 Peseggia Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH, Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Koln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG, CH - 4002 , CH-1870, Basel, Monthey Suisse
	Jiangsu Seven Continent Green Chemical Co., Ltd. Plant location North Area of Dongsha, Chem-Zone, Zhangjiagang, 215600 Jiangsu Chine
	Jiangsu Yangnong Chemical Group Co., Ltd. Plant Location Wenfeng Road, Yangzhou 225009 Jiangsu Chine

Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH, Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Koln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Cropsciencecorp., P.O.Box 4913 Hawthorn Road, MO 64120-001, Kansas City États-Unis
	JIANGSU SWORD AGROCHEMICALS CO., LTD, Binhai Economic Development Coastal Industrial Park, PC 224500 Jiangsu Chine

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road, PO Box 955 07932 New Jersey États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Europe BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,61
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,97
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,32
MIT	2-méthylisothiazol-3(2H)-one		2682-20-4	220-239-6	0,012

2.2. Type de formulation

Autre liquide destiné à être utilisé sans dilution (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Peut nuire au fœtus.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le dans
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter .
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Garder sous clef.
Éviter de respirer les .
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage industriel

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement des bois de classes d'usage 2 et 3.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois
Stade de développement: -

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture
Stade de développement: -

Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Ne convient pas à une utilisation en intérieur du bois traité.</p> <p>Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3</p> <p>Application sur bois résineux uniquement</p>
Méthode(s) d'application	<p>Trempage manuel, Trempage automatique, Par flow-coating (déluge), Pulvérisation automatique en zone confinée (tunnel) -</p> <p>-</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Champignons responsables du bleuissement du bois : 124 – 160 mL de produit / m² de bois – 1 application Champignons destructeurs du bois : 130 – 160 mL de produit / m² de bois – 1 application - 0 -</p> <p>Champignons responsables du bleuissement du bois :</p> <p>124 – 160 mL de produit / m² de bois – 1 application</p> <p>Champignons destructeurs du bois :</p> <p>130 – 160 mL de produit / m² de bois – 1 application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Fût de 120 L en PEHD</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour les applications de trempage manuel, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 6 à minima pendant l'application du produit et la manipulation du bois fraîchement traité
- Pour les applications automatisées, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 4 à minima pendant l'application du produit et la manipulation du bois fraîchement traité.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage professionnel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement des bois de classes d'usage 2 et 3.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture fibreuse) Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Extérieur Ne convient pas à une utilisation en intérieur du bois traité. Traitement préventif - classe d'usage 2 Traitement préventif - classe d'usage 3 Application sur bois résineux uniquement
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau ou par trempage manuel - -
Taux et fréquences d'application	Champignons responsables du bleuissement du bois : 124 – 160 mL de produit / m ² de bois – 1 application Champignons destructeurs du bois : 130 – 160 mL de produit / m ²

	<p>de bois – 1 application par un champignon lignivore. - 0 - Champignons responsables du bleuissement du bois : 124 – 160 mL de produit / m² de bois – 1 application</p> <p>Champignons destructeurs du bois : 130 – 160 mL de produit / m² de bois – 1 application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Fût de 120 L en PEHD</p> <p>Bidon de 5 ou 20 L en métal recouvert d'une laque époxy phénolique</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Pour les applications manuelles, porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type 6 à minima pendant l'application du produit et la manipulation du bois fraîchement traité.

- Tenir éloignés les personnes non protégées et les animaux de la zone traitées pendant 48h ou jusqu'à ce que les surfaces soient sèches.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Ce produit est destiné à être utilisé sur du bois qui n'est pas en contact avec le sol, exposé en permanence aux intempéries ou abrité, mais fréquemment mouillé.
- Pour les traitements préventifs de classe 3, l'application d'une couche de finition est obligatoire.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets
- Se laver les mains après utilisation.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Ne pas traiter ou utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation: sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Stocker entre 5 et 30 °C dans l'emballage d'origine.
- Durée de stockage : 2 ans

6. Autres informations

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- En cas d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- La présence d'OIT, sensibilisant cutané, pouvant déclencher une réaction allergique, doit être mentionnée sur l'étiquette.